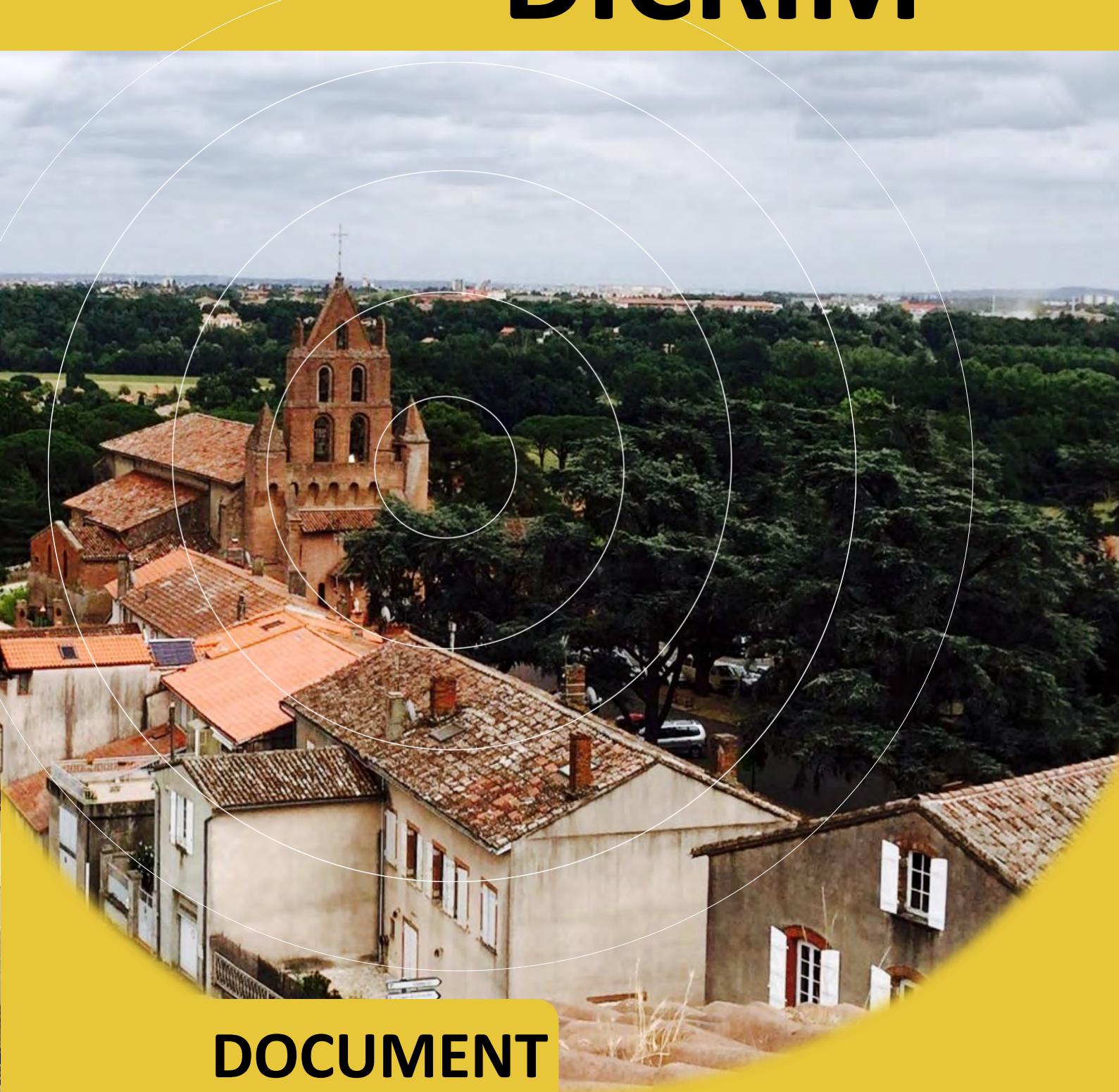


DICRIM



**DOCUMENT
D'INFORMATION COMMUNALE
SUR LES RISQUES MAJEURS**

EDITO DU MAIRE

Des risques majeurs ont été identifiés sur le territoire de notre commune.

Destinées à tous les Pibracais, les informations qui vous sont présentées dans le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** vous permettront d'anticiper et de mieux vous préparer pour y faire face, en adoptant les comportements adaptés.

Le DICRIM de la commune de Pibrac a été réalisé pour informer la population sur les consignes de sécurité à respecter, et réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et les biens.

J'espère, bien sûr, que ce travail préalable ne nous sera que très rarement utile mais les changements climatiques ayant entraîné, incendies, phénomènes climatiques hors normes, inondations dévastatrices en des lieux inhabituels nous montrent que nous ne pouvons pas nous dispenser de préparation. Cette anticipation, mais surtout l'information qui vous en est faite, vous permettra à tous d'être réactifs et d'adapter les gestes utiles et cohérents à une situation de crise.

Fidèlement,

Le Maire,
Denise CORTIJO

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle ou anthropique qui est caractérisé par une forte gravité et une faible probabilité. Ces événements ne peuvent pas être évités, c'est pour cela qu'il faut s'y préparer, afin de réagir le plus rapidement possible et de limiter ses conséquences.

LE DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est constitué par le présent document. Il est notamment disponible en format numérique sur le site de la Ville. Ce document permet de prendre connaissance des risques majeurs sur la commune ainsi que des consignes à appliquer en cas d'événements majeurs.

La commune est soumise à plusieurs risques majeurs identifiés, à savoir :

- Inondation.
- Incendie, Feux de forêt.
- Transport de matières dangereuses par route, par canalisation et par rail.
- Météorologique.
- Nucléaire.
- Glissement de terrain, coulée de boues.
- Autres risques : attentat, sanitaire, chute d'aéronef, de ligne très haute tension.

Ces risques sont identifiés sur la carte page suivante.

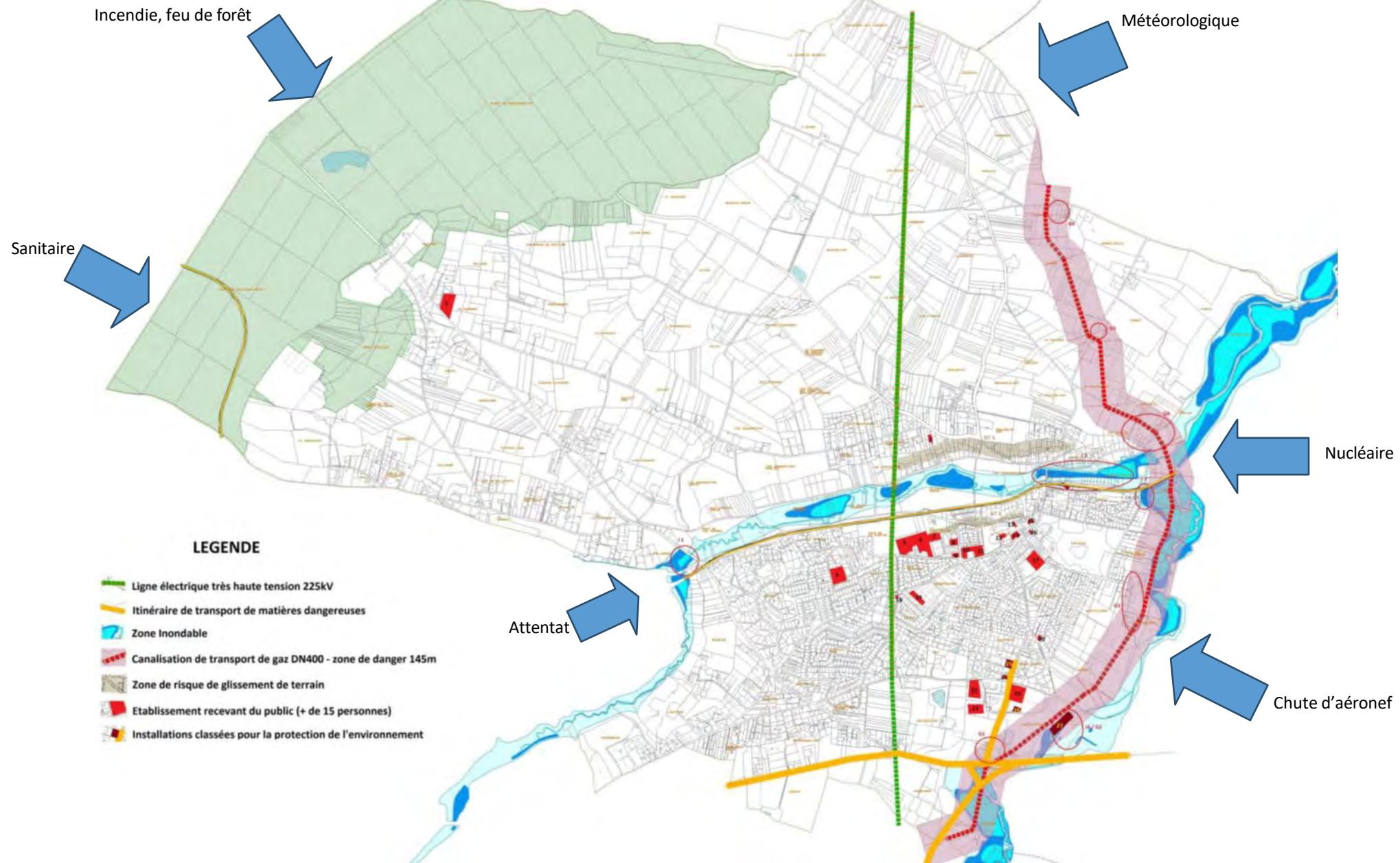
L'ALERTE SMS

En cas de survenue d'un risque majeur, un système d'envoi de SMS a été mis en place afin d'alerter la population de tout événement majeur à son domicile.

Les messages envoyés seront du type :

« *Alerte inondation :
Préparez-vous à évacuer
Restez informés et appliquez les consignes de sécurité
(voir DICRIM)* »

Cartographie des risques de la commune



DÉFINITION DES RISQUES

INONDATION



Une inondation est une submersion de zone habituellement hors de l'eau. A Pibrac ce risque concerne le Courbet et l'Aussonnelle.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Les transports de matières dangereuses peuvent s'effectuer par plusieurs voies : les routes, la voie ferrée, les canalisations. Ces transports représentent un risque car en cas d'accident la matière libérée pourrait provoquer des dommages. Les citernes de transport de matières dangereuses sont repérables grâce à leurs deux plaques, l'une contenant un code et la seconde le schéma du type de risque (voir image à droite).

MÉTÉOROLOGIQUE



Ce risque est présent en tout lieu, il rassemble le risque de tempête, mais aussi les risques de canicule et de grand froid.

GLISSEMENT DE TERRAIN, COULÉE DE BOUE



Une coulée de boue peut avoir lieu en cas de pluie abondante dans une zone en pente et prédisposée à ce risque (orientation, prise aux vents, etc.).

NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire à Pibrac résulte de la proximité avec la centrale nucléaire de Golfech (moins de 80 km). Il existe aussi un risque lors de l'utilisation d'un élément radioactif ou du transport de ceux-ci.

INCENDIE, FEU DE FORêt



Présent partout le risque incendie est difficile à anticiper et prévoir. Il existe sur la commune de Pibrac un risque de feu de forêt. En effet la forêt de Bouconne, d'une surface de 2700 hectares possède un fort potentiel calorifique qui menace les habitations limitrophes.

AUTRES RISQUES

Chute de ligne haute tension, chute d'aéronef, attentat, sanitaire.

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR TOUT ÉVÉNEMENT :

- Couper les arrivées de gaz et d'électricité.
- Se mettre à l'abri (par évacuation, confinement ou simple mise à l'abri).
- Ecouter la radio, **France bleu Toulouse 90.5 MHz.**
- Respecter les consignes de sécurité des autorités.
- Fermer les portes et les fenêtres.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas fumer, éteignez toute flamme.
- Ne pas aller chercher votre/vos enfant(s) à l'école : l'école s'occupe d'eux, vous risqueriez de vous mettre en danger ainsi que vos enfants.
- Ne pas téléphoner : les réseaux doivent rester libres pour les secours.

La consigne d'évacuation, de confinement ou de simple mise à l'abri vous sera communiquée dans le message d'alerte en fonction de l'événement et des scénarios possibles.

Cette consigne est susceptible d'évoluer en fonction du déroulement de l'événement. Il faut toujours se tenir prêt pour une évacuation.

MISE À L'ABRI

INONDATION



- Aller dans les étages si possible.
- Surélever les produits chimiques.
- Surélever si possible les appareils ménagers et le mobilier.

INCENDIE, FEU DE FORêt



- Ouvrir les barrières et portails.
- Fermer et arroser les fenêtres, volets, portes.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage.
- Fermer les bouteilles de gaz.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer les portes et fenêtres.

GLISSEMENT DE TERRAIN COULÉE DE BOUE



- Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé.
- Fermer les volets.
- Attendre la fin d'alerte pour sortir.

TEMPÈTE



- Prévoir de quoi s'éclairer en cas de coupure.
- Débrancher les antennes.
- Rentrer les objets, animaux, et ce qui est susceptible de s'envoler.

Dans tous les cas, se préparer à une évacuation !

SE PRÉPARER À L'ÉVACUATION

Pour se préparer à une évacuation, il faut rassembler dans un sac le strict nécessaire :

- Papiers d'identité et d'assurance.
- Traitements et médicaments.
- Quelques habits.
- Téléphone portable et son chargeur.
- Eau minérale.
- Denrées non périssables.
- Si j'ai un bébé, des changes et de la nourriture.
- De l'argent liquide.
- Kit d'urgence comprenant la liste ci-après.

KIT D'URGENCE :

- Une lampe torche.
- Bougies et allumettes.
- Couvertures de survie.
- Trousse de premier soin.
- Radio à pile ou dynamo.
- Piles.

ÉVACUATION

- Fermer votre maison à clef.
- Suivre les consignes des autorités (emprunter le chemin qui vous sera indiqué).
- Se rendre au centre d'hébergement ou chez des amis / famille hors zone de danger (dans ce cas je préviens la Mairie au n° 07 71 43 39 89 lorsque j'ai évacué et que je suis en sécurité).
- Si je n'ai pas de véhicule ou que je ne peux pas me déplacer seul, je préviens la mairie au n° 07 71 43 39 89.

Ne jamais aller vers la source du danger !

LE CONFINEMENT

Le confinement a pour but de rendre une pièce étanche à l'air extérieur.

Pour se confiner il faut choisir une pièce avec peu d'ouverture et de préférence avec une arrivée d'eau, la salle de bain par exemple.

Pour vous confiner :

- Couper la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC), climatisation et chauffage.
- Aller dans la pièce choisie.
- Obstruer les ouvertures (cadre de porte, aération) à l'aide de ruban adhésif, de linges mouillés ou de film plastique.
- N'allumer aucune flamme.

CAS PARTICULIERS

ACCIDENT NUCLÉAIRE

En cas d'accident nucléaire, il est conseillé de se mettre à l'abri. Il peut cependant vous être demandé de vous déplacer pour venir chercher des comprimés d'iode stable.

CANICULE

Nous vous conseillons de :

- Garder les fenêtres et volets fermés pour conserver la fraîcheur.
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée (12h-16h).
- Passer 2 à 3 heures par jour dans un endroit climatisé (grande surface, cinéma, lieux publics).
- S'hydrater (au moins 1 litre par jour, même si vous n'avez pas soif).
- Contacter les personnes âgées et vulnérables de votre entourage.

GRAND FROID

Nous vous conseillons :

- Allumer la radio ou la télévision pour rester informé de l'état de la situation.
- Contacter dans votre entourage les personnes vulnérables.
- Prévoir de quoi se nourrir et se chauffer.
- S'habiller chaudement avec plusieurs épaisseurs de vêtement.
- Sortir le moins longtemps possible.
- Ne pas oublier de s'hydrater.
- Se chauffer sans surchauffer (attention au chauffage d'appoint au gaz, pensez à aérer).
- Ne pas oublier d'aérer une fois par jour.
- Appeler le 115 (SAMU social), si détection d'une personne sans abri en difficulté.
- Limiter les efforts physiques.

ATTENTAT

En fonction de la situation :

- S'échapper (si possible).
- Se cacher et couper la sonnerie et le vibreur du téléphone portable.
- Alerter et obéir aux forces de l'ordre.

POUR PLUS D'INFORMATION

LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

www.haute-garonne.gouv.fr

LE PORTAIL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS DU MINISTÈRE

www.prim.net

MAIRIE

05 62 13 48 10

www.ville-pibrac.fr

Page Facebook Ville de Pibrac

AUTRES

www.georisque.gouv.fr

www.preparezvous.eu (pour tester vos connaissances)

<p>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</p> <p>24</p> <p>LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24</p>	<p>15</p> <p>SAMU</p> <p>LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitaire, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.</p>	<p>17</p> <p>POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</p>
<p>112</p> <p>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>	<p>18</p> <p>SAPEURS- POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>	<p>114</p> <p>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>

